

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2010

L'an deux mille dix,
le 18 JUIN à 20 H 45,

le Conseil Municipal légalement convoqué, en date du 14 juin 2010, s'est réuni à la Mairie en séance publique,
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine GUILLAUME – maire,

ORDRE DU JOUR

**1^{ère} partie : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
PRECEDENT**

**2^{ème} partie : DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 du
C.G.C.T. SUR LES DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE**

3^{ème} partie : PROJETS DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1/ FINANCES

1. - COMPTE DE GESTION 2009 – RAPPORTEUR : M. HARLE
2. - COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – RAPPORTEUR : M. HARLE
3. - AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT – RAPPORTEUR : M. HARLE
- 1.4. - DECISIONS MODIFICATIVES – RAPPORTEUR : M. HARLE
- 1.5. - AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX DU RESTAURANT SCOLAIRE – RAPPORTEUR : M. HARLE
- 1.6. - TARIF DES FOURNITURES SCOLAIRES – RAPPORTEUR : Mme GUERIN
- 1.7. - TARIF DE L' ETUDE SURVEILLEE – RAPPORTEUR : Mme GUERIN
- 1.8. - TARIFS CENTRE DE LOISIRS – RAPPORTEUR : Mme GUERIN
- 1.9. - TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DU GOUTER – RAPPORTEUR : Mme GUERIN
- 1.10. - TARIF JARDIN DU SOUVENIR – RAPPORTEUR : Mme GUILLAUME
- 1.11. - TARIF JARDINS POTAGERS – RAPPORTEUR : Mme FRANCOISE

2/ ADMINISTRATION GENERALE

- 2.1. – TRANSFERT DE COMPETENCE A CAMG EN MATIERE DE REALISATION ET GESTION D'AIRES
PERMANENTES D'ACCUEIL POUR LES SEJOURS DES GENS DU VOYAGE
– RAPPORTEUR : MME GUILLAUME
- 2.2. – TRANSFERT DE LA COMPETENCE « MUSIQUE » A CAMG – RAPPORTEUR : M. PEUGNET

4^{ème} partie : QUESTIONS DIVERSES

5^{ème} partie : INFORMATIONS

ETAIENT PRESENTS :

Mme GUILLAUME - Mme FRANCOISE - Mme GUERIN – M. GUISE – M. HARLE – M. PEUGNET -, adjoints,
M. CLAIRE (à partir du point 1.5.1.) - M. COUSIN – M. DUSSAUGE Mme EPAIN – Mme GRAVIER –
Mme MACHARD - M. MERRAR - Mme NETO – M. SCHMITT (à partir du point 1.5.2.) - Mme SERIZAY,
Conseillers Municipaux,

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

Madame le Maire, constatant que le quorum normalement et légalement exigé est atteint et donc que le conseil municipal peut valablement délibérer, en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, déclare la séance ouverte à 20 H 45

ABSENTS REPRESENTES : Melle BOSMENT (pouvoir à Mme FRANCOISE) – Mme LEMANT (pouvoir à M. GUISE) – M. MORVAN (pouvoir à M. HARLE) – M. PARIS (pouvoir à M. PEUGNET) – Mme PEREIRA (pouvoir à Mme GUILLAUME) – Mme THOLLIEZ (pouvoir à Mme MACHARD)

ABSENT NON EXCUSE : M. BEDU

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil.

Pour la présente session, Mme Christine NETO est élue pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

1^{ère} partie : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du conseil municipal du 9 avril 2010.

2^{ème} partie : DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 du C.G.C.T. SUR LES DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE

NEANT

3^{ème} partie : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1/ FINANCES

1.1.- COMPTE DE GESTION 2009 – Rapporteur : M. HARLE

Vous observerez sur les documents II-1 (Etat A 13) et II-2 (Tableau A 14) les résultats de l'exercice 2009 suivants :

Investissement : Excédent de : 159 192,10 €

Fonctionnement : Excédent de : 348 656,39 €

Ce qui porte les résultats de clôture 2009 à :

- ❖ 199 105,59 € en Investissement
- ❖ 682 023,23 € en Fonctionnement

Le Compte de Gestion 2009 présenté par le Trésorier Principal de Lagny étant donc en tous points égal au Compte Administratif 2009 de la Commune de Pomponne, il est demandé une délibération afin d'approuver le Compte de Gestion 2009 de la Commune présenté par Monsieur le Trésorier Principal de Lagny.

VOTE : POUR, A L'UNANIMITE.

1.2. - COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – Rapporteur : M. HARLE

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme GUERIN en tant que présidente de séance pour la délibération portant sur le compte administratif 2009.

Mme GUILLAUME – maire - sort de la pièce.

M. HARLE présente le compte administratif de la commune.

VU la délibération n° 2010/4/1.3., (du 09.04.2010.) portant sur le vote du budget primitif 2009

VU la délibération n° 2010/4/1.2. (du 09.04.2010.) portant sur la reprise anticipée des résultats 2009,

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE, à l'unanimité, le Compte Administratif 2009 de la commune qui, en tous points égal au Compte de Gestion du Receveur, s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

* DEPENSES : 1 883 138,45 €

* RECETTES : 2 231 794,84 €

Soit un excédent de fonctionnement de : 348 656,39 €

SECTION D'INVESTISSEMENT.

* DEPENSES : 531 585,18 €

* RECETTES : 690 777,28 €

Soit un excédent d'investissement de : 159 192,10 €

Ce qui porte les excédents de clôture à :

Fonctionnement : 682 023,23 €

Investissement : 199 105,59 €

Les restes à réaliser en Investissement s'élèvent à :

* DEPENSES : 1 163 166,71 €

* RECETTES : 514 926,88 €

Résultats repris par anticipation au Budget Primitif 2010.

DEBAT

Ces différents éléments ont été vus au moment du budget primitif puisque les résultats avaient été repris par anticipation.

Mme GUERIN fait procéder au vote.

VOTE : POUR, A L'UNANIMITE.

1.3.- AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT – Rapporteur : M. HARLE

VU la délibération n° 2010/4/1.3., (du 09.04.2010.) portant sur le vote du budget primitif 2010,
VU la délibération n° 2010/4/1.2. (du 09.04.2010.) portant sur la reprise anticipée des résultats 2009,

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE, à l'unanimité, que l'affectation définitive des résultats s'effectue de la façon suivante :

Compte 002 en recettes de fonctionnement (reprise de l'excédent total diminué de l'affectation au compte 1068) : 232 888,99 €

Compte 001 en recettes d'investissement (reprise de l'excédent total) : 199 105,59 €

Compte 1068 en recettes d'investissement : 449 134,24 €

Cette affectation définitive fait l'objet d'une décision modificative aux comptes suivants :

Compte 002 : + 0,45 € - Excédent reporté en Fonctionnement

Compte 022 : + 0,45 € - Dépenses imprévues

La reprise anticipée au Budget Primitif 2010 a été constatée pour : 232 888,59 € au lieu de 232 888,99 €.

VOTE : POUR, A L'UNANIMITE.

1.4. - DECISION MODIFICATIVE – Rapporteur : M. HARLE

Le Rapporteur expose :

Suite au vote de la délibération n° 2010/6/1.3. relative à l'affectation définitive du résultat 2009, il convient de voter la décision modificative s'y rapportant.

Cette affectation définitive fait l'objet d'une décision modificative aux comptes suivants :

Compte 002 : + 0,45 € - Excédent reporté en Fonctionnement

Compte 022 : + 0,45 € - Dépenses imprévues

VOTE : POUR, A L'UNANIMITE.

1.5.1. – AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DU RESTAURANT SCOLAIRE – ENTREPRISE LAPORTE – Rapporteur : M. HARLE

Le Rapporteur expose :

A ce jour, il y a nécessité de travaux complémentaires :

- Lot 2 : carrelage – faïences murales :

- * murs « enveloppe » des locaux du personnel
- * murs « enveloppe » de la zone cuisine
- * locaux office de préparation, laverie, produits d'entretien
- * sanitaires primaires

Il est donc nécessaire de signer l'avenant d'un montant de 12 675,00 € H.T. proposé par la société LAPORTE.

VOTE : POUR, A L'UNANIMITE DES VOIX EXPRIMEES (POUR : 20 – ABSTENTION : 1).

1.5.2. – AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DU RESTAURANT SCOLAIRE – ENTREPRISE GRANIER – Rapporteur : M. HARLE

Le Rapporteur expose :

A ce jour, il y a nécessité de travaux complémentaires :

- Lot 1 : charpente – couverture – étanchéité :
 - * toiture – traversée VMC
 - * descentes d'eau pluviale

Il est donc nécessaire de signer l'avenant d'un montant de 4 363,75 € H.T. proposé par la société GRANIER.

VOTE : POUR, A L'UNANIMITE DES VOIX EXPRIMEES (POUR : 20 – ABSTENTIONS : 2).

1.5.3. – AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DU RESTAURANT SCOLAIRE – ENTREPRISE T.D.F. – Rapporteur : M. HARLE

Le Rapporteur expose :

A ce jour, il y a nécessité de travaux complémentaires :

- Lot 8 : plomberie – chauffage - VMC
 - * système de recyclage de l'eau chaude
 - * dépose et repose des radiateurs pour permettre la mise en peinture et les sols

Il est donc nécessaire de signer l'avenant d'un montant de 6 260,00 € H.T. proposé par la société T.D.F.

VOTE : POUR, A L'UNANIMITE DES VOIX EXPRIMEES (POUR : 20 – ABSTENTIONS : 2).

M. HARLE informe d'un avenant de moins de 5 % proposé par la société FORCLUM (lot 9 – électricité SSI)

Il signale également du retard dans les délais d'exécution.

Lors de la dernière réunion de chantier, il a été décidé d'adresser une mise en demeure à l'entreprise AFD (lot N° 4 - Menuiseries extérieures) en raison de son retard. Les conséquences de son retard pourrait lui être imputées mais encore faut-il que celle-ci soit solvable.

1.6. - TARIF DES FOURNITURES SCOLAIRES – Rapporteur : Mme GUERIN

Le Rapporteur expose :

Pour les enfants scolarisés à Pomponne, mais non domiciliés à Pomponne, les parents participent à l'achat des fournitures scolaires pour l'année.

Pour l'année scolaire 2010/2011, une délibération est demandée pour fixer la participation des familles pour les fournitures scolaires des enfants hors Pomponne.

Lors de la commission AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES du 14 juin 2010, il a été proposé d'augmenter le tarif.

Le tarif proposé est donc le suivant :

- **50 €** pour les élèves de primaire - **50 €** pour les élèves de maternelle

A noter que l'ancien montant était de 45 € tant en primaire qu'en maternelle.

Cette somme est la seule demandée aux familles n'habitant pas Pomponne puisque la commune ne fait pas payer les frais de scolarisation.

Pour l'année scolaire 2009/2010, 16 enfants étaient concernés.

VOTE : POUR, A L'UNANIMITE.

1.7. - TARIF DE L' ETUDE SURVEILLEE – Rapporteur : Mme GUERIN

Le rapporteur expose :

Il est proposé :

- de porter le tarif de l'étude surveillée à : 2 €/heure à compter du 02.09.2010.

A noter que l'ancien tarif était de : 1,80 €/heure

- que les enfants qui vont à l'étude et fréquentent ensuite le centre de loisirs ne paient que le centre de loisirs

DEBAT

Il y a de plus en plus d'enfants : + 47 donc décision de mettre un enseignant en plus.

M. GUISE : est-ce un service équilibré sur le plan économique ?

Mme GUILLAUME : non. C'est une inscription au jour le jour et il peut y avoir des soirs où les enfants sont moins nombreux ce qui ne couvre pas le tarif horaire de l'instituteur. De plus, il est à noter que les instituteurs sont payés sur la base de 1 H 15 alors que l'étude est facturée à l'heure.

Mme SERIZAY : ne peut-on pas étudier une nouvelle formule afin d'éviter l'inscription à la carte ?

Mme GUERIN : je vous invite à lire le compte-rendu de la dernière commission.

M. HARLE : nous allons réfléchir à un forfait plutôt qu'à un service à la carte.

Mme GUERIN : les communes voisines pratiquent le forfait.

VOTE : POUR, A L'UNANIMITE.

1.8. - TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS – Rapporteur : Mme GUERIN

Le Rapporteur expose :

Il est proposé d'augmenter les tarifs du centre de loisirs de 2 %.

DEBAT

Mme GRAVIER : l'année prochaine, il faudra aussi revaloriser les tranches.

VOTE : POUR, A L'UNANIMITE.

1.9. - TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DU GOUTER – Rapporteur : Mme GUERIN

Le Rapporteur expose :

A ce jour, notre prestataire pour les repas et les goûters ne nous a pas encore fait connaître les tarifs pratiqués pour la rentrée 2010/2011.

Néanmoins, il est nécessaire de réviser le tarif des repas et des goûters pour application au 01.09.2010.

Il est proposé de majorer les tarifs des repas de 2 % pour la tranche ferme du marché. Idem pour le tarif du goûter.

Parallèlement, il faut prendre en compte la 2^{ème} tranche conditionnelle de notre contrat « bio » qui passe à 2 repas bio/mois ce qui justifie une majoration supplémentaire de 2,56 %.

Les tarifs sont donc :

REPAS :

COMMUNE	TARIFS AU 01.01.2010.	TARIFS AU 01.09.2010.
1 ^{er} enfant	3,76	3,94
2 ^{ème} enfant	3,29	3,47
3 ^{ème} enfant	2,49	2,67
HORS COMMUNE (tarif unique)	4,81	5,04

GOUTER : 0,56 €.

Ces tarifs seront applicables à compter du 01.09.2010.

Il est demandé une délibération pour décider des nouveaux tarifs de la restauration scolaire et du goûter.

DEBAT

Actuellement, il y a un produit bio/semaine. A compter de la rentrée prochaine, il y aura 2 repas bio/mois.

VOTE : POUR, A L'UNANIMITE.

1.10. - TARIF DU JARDIN DU SOUVENIR – Rapporteur : Mme GUILLAUME

Ce point est annulé car la pose de plaques sur la stèle du Jardin du Souvenir n'est pas obligatoire ; seul un registre doit impérativement être mis en place.

1.11. - TARIF DES JARDINS POTAGERS – Rapporteur : Mme FRANCOISE

Le Rapporteur expose :

Il est nécessaire de prendre une délibération afin de fixer le nouveau tarif.

Pour mémoire, l'année passée nous avons augmenté le loyer de 2,24 % en nous basant sur l'indice de la révision des loyers de l'Insee (de 0,25 euros/m² à 0,26 euros/m²).

L'indice de référence sur l'année est de + 1,6 %.

Dans la mesure où nous sommes en dessous du prix pratiqué en moyenne dans la région Ile-de-France qui est de 0,39 euros/m², il est proposé de continuer à mettre en application ce que nous avons prescrit l'année dernière soit une augmentation régulière aussi minime soit elle.

La proposition est de passer à 0,27 euros/m² soit :

Pour la plus petite parcelle :

2009 : 180 m² x 0,26 = 46,80 euros

2010 : 180 m² x 0,27 = 48,60 euros

Pour la plus grande parcelle :

2009 : 1664 m² x 0,26 = 432,64 euros

2010 : 1664 x 0,27 = 449,28 euros

On perçoit actuellement 18 loyers pour 21 lots – éventuellement 23 lots l'année prochaine.

Notre choix est de ne pas pratiquer une augmentation trop élevée.

VOTE : POUR, A L'UNANIMITE.

2/ ADMINISTRATION GENERALE

2.1. – TRANSFERT DE COMPETENCE A CAMG EN MATIERE DE REALISATION ET GESTION D'AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL POUR LES SEJOURS DES GENS DU VOYAGE

– Rapporteur : Mme GUILLAUME

Le Rapporteur expose :

Dans le cadre de l'amélioration des conditions d'accueil des gens du voyage sur le territoire de Marne et Gondoire et afin d'assurer la mise en conformité avec le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage de Seine-et-Marne, il est prévu la réalisation de 30 places sur la commune de Saint-Thibault-des-Vignes et de 20 places sur Lagny-sur-Marne.

La CAMG sollicitera les financements prévus notamment par l'Etat, dans le cadre de la loi du 13 août 2004.

Afin d'assurer la réalisation puis la gestion de ces deux aires d'accueil, la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire envisage d'étendre ses compétences à la réalisation et la gestion d'aires permanentes d'accueil pour le séjour des gens du voyage sur la commune de Saint Thibault des Vignes et sur Lagny Sur Marne.

Il est nécessaire que les communes membres transfèrent cette compétence à la CAMG.

VOTE : POUR, A LA MAJORITE DES VOIX EXPRIMEES (POUR : 7 – CONTRE : 1 – ABSTENTIONS : 14)

2.2. – TRANSFERT DE LA COMPETENCE « MUSIQUE » A LA CAMG

La CAMG n'ayant pas encore délibéré, nous abordons ce point à titre d'information.

Harmonisation des prix payés sur l'ensemble du territoire.

Audit financier réalisé.

Reprise de la compétence administrative au 01.01.2011 et pour la partie enseignement au 01.09.2011.

Développement des instruments rares.

Obligation de cette création pour pouvoir bénéficier de subventions départementales.

Elargir l'ouverture à l'ensemble du territoire.

La participation de Pomponne à l'inscription à l'Ecole de Musique de Thorigny reste inchangée.

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

4^{ème} partie : QUESTIONS DIVERSES

NEANT

5^{ème} partie : INFORMATIONS

M. PEUGNET

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT : compte-rendu succinct du séminaire tenu à Marne & Gondoire le 1^{er} juin consacré à la présentation du diagnostic territorial suivie de diverses tables rondes. Journée très riche et intéressante qui a permis d'appréhender les problématiques en matière des besoins d'habitat sur Marne & Gondoire. Le diagnostic constitue la première phase de l'élaboration d'un PLH sur le territoire.

Une présentation aux conseillers est envisagée à la rentrée : exposé par un élu de Dampmart de l'expérience de sa commune concernant la production de logements sociaux en milieu pavillonnaire.

Mme FRANCOISE

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale Marne, Brosse et Gondoire.

Territoire de 8200 Ha pour environ 80 000 habitants

Phase 1 : Diagnostic

- Faire un état des lieux de l'existant (social, économique, environnement, transports, etc.) afin d'élaborer un SCoT commun à la CAMG, Bussy St-Georges et Montévrain.

- Diagnostic réalisé par le cabinet CITADIA Conseil.

→ Diagnostic est disponible en version papier à la mairie. Nous demandons à la CAMG de nous adresser le document sous forme électronique.

Phase 2 : PADD - Projet d'Aménagement et de Développement Durable

- Traduire les choix politiques des élus en matière d'habitat, d'environnement, de développement économique, de déplacement, etc.
- Offrir les orientations d'aménagement dans le respect des principes de développement durable.

→ PADD devrait être validé à l'automne 2011.

Phase 3 : DOG – Document d'Orientations Générales

- Traduire en actions concrètes les grands axes définis dans le PADD.
- Le PLU doit être compatible avec le ScoT.

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancée de ce dossier. D'ores et déjà une réunion avec les agriculteurs est prévue le 22 juin. Une réunion avec les personnes publiques associées aura vraisemblablement lieu début septembre.

Mme GUERIN

Kermesse le 19 juin : danses école maternelle – le lundi 21 juin : musique

Départ de l'école maternelle : Melle CORNETI sur Lagny et de Mme STUTZ

Mission Locale des Boucles de la Marne : cet organisme s'adresse aux 16/25 ans en recherche d'emploi.

Cette structure fait appel à ses partenaires afin de sensibiliser les entreprises du secteur pour recevoir ces jeunes.

Mme FRANCOISE

Fête de la Marne : du 20 au 27 juin

7 juillet : ouverture de l'AMAP

Remerciements aux services techniques pour le travail effectué à l'école compte tenu de l'effectif actuel.

M. GUISE

Fête de Pomponne : une soirée magique ! Merci au comité des fêtes.

Marathon : une réelle mobilisation autour de l'organisation et de la constitution d'équipes Pomponnaises. Un grand bravo à toutes et à tous.

Mme GUILLAUME remercie Mme GRAVIER – M. GUISE et M. COUSIN pour leur participation.

M. HARLE

Le permis de construire de la mairie a été déposé.

Mme GUILLAUME

L'arrêté de fouilles à l'église s'est transformé en surveillance de fouilles et nous attendons un nouveau devis qui devrait être nettement inférieur au précédent.

RFF : la vente des terrains communaux sur l'emprise LGV devrait être signée fin juin/début juillet

Travaux du pont en X : pas d'information par le Conseil Général.

Nous allons donc faire une information conjointe avec Thorigny.

Problème de bruit – de stationnement et de circulation.

N.Q.U. : identification de sites de Pomponne

Veille foncière par l'EIPIF : terrain en contrebas sous le pont en X côté rue de la Gare

Mise à disposition de la convention EIPF pour un vote fin 3^{ème} trimestre 2010 pour définir les zones sous maîtrise ou veille foncière EIPF.

Mme GUILLAUME propose à M. SCHMITT que l'on réunisse le conseil municipal la semaine prochaine pour se prononcer sur les sites identifiés de Pomponne. Cette hypothèse n'est pas retenue.

Information sur les départs à la retraite et mutation du personnel.

Possibilité de création d'une police municipale intercommunale. (concertation entre les communes)

M. DUSSAUGE

PCS (Plan Communal de Sauvegarde) identifie les risques sur la commune ainsi que les moyens dont la commune dispose.

Recensement au sein de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 23 H 50.

Le Maire

Marie-Christine GUILLAUME.

P.J. : tarifs Centre de Loisirs (délibération n° 2010/6/1.8.)